



Conditions générales de vente

1. Demande de réservation et règlement du séjour

Votre réservation est effective lors de la réception du bulletin de réservation et de **l'acompte prévu** soit par CB vente à distance, soit par chèque ou par chèques vacances, virement bancaire.

Réservation d'un hébergement locatif

Plus de 30 jours avant le début du séjour :

L'acompte est égal à 25% de frais de séjour (25€ de frais de réservation inclus). A défaut de réception du solde dans le respect d'un délai de 30 jours avant l'arrivée, le séjour sera annulé sans que vous puissiez vous prévaloir de cette annulation et, l'acompte de 25% sera perdu.

Moins de 30 jours avant le début du séjour :

Le règlement intégral du prix de séjour est exigé.

Réservation d'un emplacement de camping

L'acompte est de 85€ (25€ de frais de réservation). Le solde du coût du séjour devra être réglé à l'arrivée au camping.

Si votre animal domestique participe à ce séjour, il convient de nous adresser la copie de son carnet de santé lors de la réservation.

2. Garantie annulation

La Garantie annulation :

- Forfait facultatif de 10€ par semaine et, par hébergement locatif

réglée, impérativement lors de la réservation, elle prend en charge le remboursement des frais de séjour sur présentation de justificatif, selon les cas suivants :

- Accident, maladie, décès de l'assuré, de son conjoint, des descendants et ascendants.
- Préjudice grave nécessitant la présence de l'assuré le jour de son départ, suite à un vol, incendie ou éléments naturels atteignant la résidence de l'assuré.
- Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint. Cette garantie cesse ses effets dès le début du séjour, et, ne saurait intervenir si un des éléments énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

3. Horaires d'arrivée et de départ

Location d'un emplacement de camping

-L'arrivée est prévue entre 14 heures et 19 heures.

-Le départ avant 11 heures

-Location d'un hébergement locatif

-L'arrivée est prévue entre 15 heures et 19 heures (2 chèques de caution : 75€ + 450€ vous seront demandé à l'arrivée)

-Le départ entre 8h et 10 heures

En cas d'arrivée plus tardive, nous contacter sur lesjardinsdumaitai@gmail.com avant 19h.

A votre arrivée, présentez vous à l'accueil pour y effectuer les formalités d'usage.

4. Durant votre séjour

Tout vacancier doit se charger de faire respecter le règlement intérieur, l'ensemble des installations et la tranquillité à compter de 22h. Toute infraction à cette disposition entrainera un départ anticipé. Tout visiteur doit être obligatoirement déclaré à l'accueil et doit s'acquitter d'une taxe prévue à cet effet selon le tarif en vigueur.

Notre société ne pourra être en aucun cas responsable des pertes et vols des objets personnels, blessures et dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu dans chaque hébergement locatif.

L'utilisation de tout barbecue est formellement interdite sur notre site, par décision préfectorale.

A votre départ

Location d'un emplacement : Le règlement du séjour est déjà effectué.

Location d'un hébergement locatif : Le règlement du séjour étant déjà effectué, restitution de la caution de 450 €, après état des lieux.

En cas de non-respect du matériel ou de la propriété, le remboursement des dommages ou un forfait ménage de 75 € pourrait vous être imposé.

4. Durant votre séjour

Tout vacancier doit se charger de faire respecter le règlement intérieur, l'ensemble des installations et la tranquillité à compter de 22h. Toute infraction à cette disposition entrainera un départ anticipé.

Tout visiteur doit être obligatoirement déclaré à l'accueil et doit s'acquitter d'une taxe prévue à cet effet selon le tarif en vigueur.

Notre société ne pourra être en aucun cas responsable des pertes et vols des objets personnels, blessures et dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu dans chaque hébergement locatif.

L'utilisation de tout barbecue est formellement interdite sur notre site, par décision préfectorale.

A votre départ

Location d'un emplacement : Versement du solde de votre séjour la veille de votre départ.

Location d'un hébergement locatif : Le règlement du séjour étant déjà effectué, restitution de la caution de 500 €, après état des lieux.

En cas de non-respect du matériel ou de la propriété, le remboursement des dommages ou un forfait ménage de 50 € pourrait vous être imposé.